



Avis de marché publié le 16/04/2026 au JOUE OJ S 74/2026 (avis n°258566-2026) et au BOAMP (annonce n°26-37976)

**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE FORMATION DANS LE DOMAINE
DE LA CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
POUR LE COMPTE DE LA CCI SEINE-ET-MARNE**

N° 2026/MAPA/03

Réponse publiée sur la plateforme des achats de l'Etat

Dans le cadre de la consultation, la question suivante a été posée le 20 avril 2026. En application de l'article 8 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur publie la réponse ci-dessous.

Question n°1 :

Dans le CCTP il est mentionné "formations certifiantes" doit-on être certifié Qualiopi pour obtenir le marché ?

➤ **Réponse :**

Au titre de sa candidature, chaque candidat transmet les documents demandés en application de l'article 11.1 du Règlement de la Consultation (R.C), dont la copie du certificat *Qualiopi* en cours de validité (point 7 – Documents relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle). En conséquence, la certification *Qualiopi* est exigée dans le cadre de la consultation.